



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.320

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**ACCÉLÉRATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET
DE LA LIBÉRATION DES COMMUNICATIONS
PHOTOTÉLÉGRAPHIQUES**

Recommandation UIT-T E.320

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.320 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**ACCÉLÉRATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA LIBÉRATION
DES COMMUNICATIONS PHOTOTÉLÉGRAPHIQUES**

Lors des transmissions phototélégraphiques sur des circuits téléphoniques, il arrive souvent que la durée totale de mise à disposition de la voie de transmission dépasse de beaucoup la durée de la transmission phototélégraphique.

Il importe, d'autre part, de réduire dans la mesure du possible les durées d'immobilisation des circuits téléphoniques.

Le CCITT recommande donc aux Administrations de s'inspirer des directives ci-après dans toutes les relations où les moyens d'action le permettent.

1 Les circuits téléphoniques prévus pour servir à des transmissions phototélégraphiques doivent, dans les stations de répéteurs extrêmes, traverser des panneaux de renvoi de la PPI permettant de déconnecter ces circuits des équipements du service téléphonique et de les interconnecter ou de les relier aux postes phototélégraphiques. Il faut, avant toute manœuvre sur ce circuit, s'assurer qu'il n'y a pas de conversation téléphonique en cours¹⁾. S'il y en a une, le circuit doit être bloqué dès que la conversation téléphonique est terminée (*blocage préliminaire*).

2 La position phototélégraphique côté demandeur doit être en état d'appeler sur le circuit téléphonique la position phototélégraphique correspondante dès qu'elle constate la libération du circuit choisi. Le signal d'appel doit provoquer automatiquement, du côté demandé, la déconnexion du circuit des équipements téléphoniques. Le circuit est ainsi immédiatement disponible pour l'établissement d'une communication phototélégraphique.

3 Si la position phototélégraphique côté demandé doit être obtenue par l'intermédiaire d'une position phototélégraphique de transit, la procédure ci-dessus est appliquée successivement sur les deux circuits à interconnecter.

4 Le même signal (voir le § 2) peut aussi être utilisé pour inviter la PPI d'arrivée, et éventuellement les PPI de transit, à entrer en ligne

- soit en cas de difficulté;
- soit pour signaler la fin de transmission.

Remarque – La fréquence d'appel f_2 utilisée en phototélégraphie devrait être différente de la fréquence de signalisation téléphonique f_1 . Dans le cas des circuits téléphoniques automatiques ou semi-automatiques, on adoptera la fréquence 500/20 Hz comme fréquence de signalisation f_2 pour la phototélégraphie.

¹⁾ Au moment convenu avec le service téléphonique, si les services d'exploitation téléphonique considèrent qu'un tel accord préalable est nécessaire.